



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2245

Cité éducative Lyon 8 - Prolongation de la convention triennale entre la Ville de Lyon et l'Etat
par avenant (Avenant n° 2)

Direction Générale des Services

Délégation générale à la jeunesse, à l'éducation, à l'enfance, aux sports et à l'inclusion

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2245 - CITE EDUCATIVE LYON 8 - PROLONGATION DE LA CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ETAT PAR AVENANT (AVENANT N° 2) (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA JEUNESSE, À L'ÉDUCATION, À L'ENFANCE, AUX SPORTS ET À L'INCLUSION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, la Préfecture et l'éducation nationale sont engagées depuis mars 2019 dans le programme national des « Cités éducatives », initié dans 80 territoires par le Gouvernement. Le projet a pour ambition de construire davantage de continuité et de cohérence éducatives dans les prises en charge des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Le 8ème arrondissement a été retenu comme territoire d'expérimentation. Le périmètre du projet prend appui sur les 4 Réseaux d'Education prioritaire du territoire (autour des collèges Henri Longchambon, Alice Guy, Victor Grignard et Jean Mermoz) et les 3 quartiers en Politique de la Ville (Etats-Unis/Langlet-Santy, Mermoz, Moulin à Vent).

Le projet « Cité éducative de Lyon 8^{ème} » s'appuie sur 3 axes stratégiques transversaux :

- Renforcer la mixité sociale dans les écoles et les collèges ;
- Favoriser la continuité éducative en renforçant la cohérence des interventions de chaque acteur, notamment autour des transitions pour les publics fragilisés (Crèche – Maternelle, Maternelle – Élémentaire, Élémentaire – Collège, Collège – Lycée). L'accent est mis sur des actions destinées aux 0-25 ans et tout particulièrement les phases de transition difficiles à gérer pour les enfants comme pour leurs familles ;
- Créer les conditions propices à l'innovation et l'expérimentation.

Une dotation socle de 1,350 millions d'euros pour trois ans a été notifiée en février 2020, soit 450 000 euros annuels.

Une convention cadre a été signée en avril 2020. Elle fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la Cité éducative de Lyon 8, ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation. Conclue pour une durée initiale de 3 ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Un premier avenant à cette convention cadre a été signée en septembre 2021. Ce dernier visait à intégrer l'école Anne Sylvestre à la Cité éducative et à inscrire le Collège Victor Grignard en nouveau collège chef de file de la Cité éducative.

Le 29 janvier 2022, le comité interministériel des Villes a acté la prolongation de l'engagement de l'Etat auprès des Cités éducatives labellisées en 2019 jusqu'à fin décembre 2023, en cohérence avec le prolongement de la durée des contrats de Ville.

En outre, le budget de la Cité éducative Lyon 8^{ème} fonctionnant en année scolaire depuis juin 2021, la Ville de Lyon, la Préfecture du Rhône et l'Education nationale se sont accordés pour proroger la convention cadre jusqu'au 3 août 2024.

Cette prolongation suppose la modification par avenant de deux des articles de la convention cadre signée en avril 2020.

- L'article 5 portant prorogation de la Cité éducative jusqu'au 31 août 2024 ;
- L'article 9 portant l'ajout d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de l'Etat pour l'exercice 2023.

Vu la circulaire du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives » ;

Vu la délibération n°2019-5008 relative à la signature de la convention cadre portant la création de la Cité Educative Lyon 8^{ème} ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention cadre de la Cité Educative Lyon 8^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 2 à la convention cadre de la Cité éducative Lyon 8, annexée à la présente délibération, est adopté.
- 2- M. le Maire et/ou son représentant est autorisé à suivre le processus de labellisation « Cité éducative Lyon 8 », à signer tout document afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET